



Mairie du Vigan
Hôtel de ville – place Quatrefoies de Laroquète 30120 Le Vigan
Décision du Maire n°26dm050

Décision du Maire n°26dm050

Objet : Contrat de prestation spectacle EM'EVENTS

Le Maire de la ville du Vigan

VU le Code Général des collectivités Territoriales et son article L2122-22, L2122-23
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 accordant au Maire les délégations prévues par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la nécessité de conclure un contrat de prestation avec EM'EVENTS la troupe IDYLLIUM CABARET dont le siège social se situe, 1bis rue du tilleul 84370 BEDARRIDES, et représentée par ENVAIN Emilie en sa qualité de Présidente

DÉCIDE

Article 1 : Objet

D'approuver les termes du contrat avec IDYLLIUM CABARET pour une représentation, dans le cadre de la semaine bleue, le mercredi 21 octobre 2026 à 14h00.

La commune versera à la troupe IDYLLIUM CABARET la somme de **3 400€ TTC** (Trois mille quatre cents euros ttc)

Article 2 : Durée et date d'effet

La présente décision prendra effet à sa date de publication

Article 3 : Condition d'exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise au receveur municipal et à EM'EVENTS

Article 4 : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire du Vigan rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait en l'Hôtel de Ville de Le Vigan, le 16/07/2026

Le Maire certifie exécutoire la présente décision
Publiée le 21/07/2026

Par Délégation du Conseil Municipal
Le Maire
Sylvie ARNAL



REÇU EN PREFECTURE

le 21/07/2026

Application agréée E-legalite.com